

### MAIRIE de BLIGNY SUR OUCHE

21360


 ☎ 03 80 20 11 21  
 Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil quinze, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Etaient présents : MYOTTE Denis, MANTEL Denis, FLEUROT Jean-Luc, Jean LACAZE, PACAUT Annick, ANDRE Philippe, BOUGENEAUX Lucette, SIMONNET Florian, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, Stéphanie PEQUEGNOT, LACROIX Jean-François, Nathalie PITOISET, Sylvie BOULEY, BAROT Franck

Secrétaire de séance : PEQUEGNOT Stéphanie a été élue secrétaire

#### 1) TARIFS 2016 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants :

#### **DROITS DE PLACE MARCHÉ ET FOIRE FETE PATRONALE** (tarifs inchangés)

- Petit camion type camion d'alimentation : **5 € par jour**
- Autre stand : **1 € le mètre linéaire**
- Gratuité des emplacements du marché hebdomadaire les mois de novembre, décembre, janvier, février
- Les exposants devront évacuer leurs déchets
- Gros camions : **40 €**
- Fête patronale emplacement gratuit. Une caution de 100 € sera demandée pour l'ensemble des forains et restituée après état des lieux.  
Branchement d'eau : **5 € par semaine et par caravane** (sur l'esplanade de la gare).

#### **CONCESSION CIMETIERE ET COLUMBARIUM** (tarifs inchangés)

CIMETIERE : 30 ans            **150 €**  
    50 ans                    **250 €**

COLUMBARIUM (une case peut contenir 2 urnes)

- 15 ans :            **170 €**  
 - 30 ans :            **320 €**

#### **CAMPING :**

Taxe de séjour (campeur + 18 ans)	0.20 €
Campeur + 16 ans	2.70 €
Enfant jusqu'à 16 ans	1.40 €
Voiture 2.60 €	
Emplacement tente ou caravane	2.60 €
Camping car	5,50 €
Forfait électricité 6A	3.00 €
Animaux	gratuit
Garage mort été	5.50 €
Location longue durée mini 1 mois (limité à 10 emplacements)	200 €/ mois
Plateforme service camping car (gratuit si location ou emplacement)	15 €
Machine à laver/lessive	3 €

## LOCATION SALLE DES FETES :

Petite salle Hôtel de Ville pour réunion	30 €
2 petites salles + cuisine pour repas	260 €
Salle des fêtes pour bal, repas, mariage, réunion avec repas (personnes extérieures)	460 €
Salle des fêtes pour bal, repas, mariage, réunion avec repas (personnes de Bligny)	300 €
Salle des fêtes pour manifestation culturelle ou de loisirs,	
Vin d'honneur	175 €
Chauffage grande salle	90 €/jour
Chauffage petite salle	30 €/jour

## TARIF EAU – ASSAINISSEMENT (HT) (tarifs inchangés)

### EAU

abonnement tout usager	30 €
consommation (le m3)	1,95 €

### ASSAINISSEMENT

Par m3	0,85 €
--------	--------

### LOCATION COMPTEURS

12 mm	12 €
15 mm	14 €
20 mm	15 €
25 mm	17 €
40 mm	22 €
50 mm	31 €
60 mm	34 €

<u>TAXE RENOUVELLEMENT RESEAU</u>	0,05 €
-----------------------------------	--------

## FRAIS DE CHAUFFAGE 2016 – LOGEMENTS 1 ET 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de consommation de fioul pour les logements du bâtiment de la mairie pour l'année 2015. Le conseil décide que les charges de chauffage pour l'appartement 1 seront de 1 488 litres et pour l'appartement 2 de 1 637 litres au prix de 0,68 € le litre.

## REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : (tarifs inchangés)

- CAFE DU CENTRE

Terrasse couverte (25 m <sup>2</sup> )	115 €
Terrasse extérieur (56 m <sup>2</sup> )	196 €
- VAL D'OUCHE

Terrasse couverte (58 m <sup>2</sup> )	266,80 €
Terrasse extérieure (25 m <sup>2</sup> )	87,50 €

## 2) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE COTE D'OR

Conformément à l'article L.5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est établi dans chaque département un schéma départemental de coopération intercommunale.

En Côte d'Or, monsieur le Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or a notifié en octobre 2015 le projet élaboré après concertation, notamment des présidents des communautés de communes concernées et des membres de la commission départementale de coopération intercommunale.

Les organes délibérants sont invités rendre un avis dans un délai de deux mois, à défaut la réponse sera réputée favorable. A l'issue de cette consultation, la commission départementale de coopération intercommunale sera invitée à se prononcer, le schéma devant être arrêté au plus tard le 31 mars 2016, pour six ans.

En ce qui concerne la communauté de communes de Bligny sur Ouche, au vu de sa population, elle a l'obligation de fusionner. Compte tenu de la densité de population (13,7 hab/km<sup>2</sup>), elle doit dépasser le seuil des 5000 habitants.

Considérant les similitudes avec le territoire de l'Auxois Sud :

- Territoire homogène
- Logique territoriale

- Compétences
- Eléments financiers :

Le SCDI prévoit la fusion des communautés de communes de Bligny-sur-Ouche et de l'Auxois Sud. Le périmètre de territoire proposé regroupe 47 communes : 8699 habitants sur 496,79 km<sup>2</sup> (17,5 hab/km<sup>2</sup>). Le régime fiscal resterait identique à savoir la fiscalité additionnelle.

Le conseil décide d'émettre un avis favorable au projet de SDCI du 7 octobre 2015 avec 14 voix pour, une abstention et 0 voix contre.

### 3) BUDGET COMMUNE ET BUDGET CCAS

Monsieur le Maire rappelle l'adoption récente de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et particulièrement sur l'article 79 de cette loi qui a modifié l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles en ce qui concerne la gestion de l'action sociale.

Ainsi, seules les communes de 1 500 habitants et plus conservent l'obligation de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Ce nouvel article a donc rendu facultatif les CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'intégrer l'actif et le passif du budget du CCAS sur le budget de la commune au 01/01/2016.

### 4) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par la page 37 du document où il est inscrit qu' « il convient de créer un syndicat unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon ».

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon en dehors de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'Or et hors Communauté urbaine, il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal*

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Charge M. le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

### 5) VENTE TERRAIN A VOICHEY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle ZB 45 achetée par la commune en 2014 et située dans la zone de protection du captage de Voichey a fait l'objet d'une division parcellaire afin de vendre une partie située en zone constructible.

Cette nouvelle parcelle a une surface globale de 800 m<sup>2</sup> dont 263 m<sup>2</sup> en zone constructible et 537 m<sup>2</sup> en zone N.

Le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle après viabilisation au prix de 40 € le m<sup>2</sup> soit 32 000 € et que le terrain sera vendu au premier acheteur déclaré

## 6) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association de chasse en plaine a demandé l'autorisation de poser un bungalow de chantier sur la parcelle D 426. Le bail sera modifié pour inclure ce bungalow.

Marie-Odile Favelier informe le conseil que cette semaine, lors d'une réunion avec le club cyclo tourisme de Sainte Marie la Blanche, l'organisation de la semaine Fédérale du cyclotourisme s'est précisée et notamment la journée du 2/8/2016 qui concerne Bligny qui se trouve dans un des 2 grands circuits et qui devra accueillir environ 3 000 personnes pour une halte restauration. L'organisation repose entièrement sur le club de Ste Marie la Blanche, la mairie quant à elle, met à disposition des participants la salle des fêtes et la place de l'Hôtel de Ville.

Bélirando organisera une randonnée pour les accompagnateurs. L'entreprise Fleurot prêtera des barrières de chantier pour sécuriser le parking à vélo pendant le temps de restauration.

Lucette Bougeneaux demande, au titre du Foyer rural, l'autorisation de stocker le matériel du foyer rural dans la salle dédiée par le passé à l'ADMR et située dans le couloir du logement de M. Tribolet. Monsieur le maire accepte qu'elle soit vidée de son contenu actuel, qu'un nouveau verrou soit posé et qu'un double de clé reste à la mairie. Le foyer rural fournira une attestation d'assurance pour ce local.

Par ailleurs, M. le maire demande que le foyer rural achète des armoires afin de sécuriser le matériel de la couture quand ils seront dans la petite salle des fêtes.

Marie-Odile informe le conseil que se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2016 le 1<sup>er</sup> Festival d'Initiations à Bligny sur Ouche (FBI) parrainé par Gérald Dahan et ouverts aux imitateurs amateurs qui souhaitent se lancer. Une grosse opération de communication est mise en place vis-à-vis des radios, téléviseurs, presse mais parlez-en autour de vous.

Pour extrait conforme en mairie  
Le 20 janvier 2016  
Le Maire